

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du jeudi 23 septembre 2021

DÉLIBÉRATION N° **CD-2021/09/23-4/09****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20210923-lmc100000022603-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 24/09/2021

Réception Préfet : 24/09/2021

Publication RAAD : 24/09/2021

Commission n° 4 – Solidarités
Rapporteur : COZIC Bernard

Commission n° 7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale
Rapporteur : LUCZAK Daisy

OBJET : Avenant à la convention annuelle d'objectifs et de moyens (C.A.O.M.) 2021 qui porte sur les contrats aidés et l'insertion par l'activité économique (I.A.E.).

Responsable de la gestion du Revenu de Solidarité Active (R.S.A.), le Département cofinance depuis de nombreuses années les politiques de l'Insertion par l'Activité Economique (I.A.E.) et des contrats aidés. L'engagement départemental est inscrit dans la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (C.A.O.M) signée entre l'Etat et le Département.

Pour l'année 2021, la C.A.O.M. a été validée par l'Assemblée départementale du 5 mars 2021 et prévoyait les objectifs suivants : le cofinancement de 260 contrats uniques d'insertion pour un montant prévisionnel de 1 409 560 €, le cofinancement de 290 contrats à durée déterminée d'insertion pour un montant prévisionnel de 1 729 564 € et l'attribution d'une aide complémentaire à hauteur de 2 350 000€.

Il est proposé de conclure un avenant à la C.A.O.M., afin de définir une nouvelle répartition plus efficiente des postes C.D.D.I. et de l'aide complémentaire pour les structures relevant de l'Insertion par l'Activité Economique (I.A.E.). Par ailleurs, il est proposé de cofinancer à titre expérimental 10 contrats uniques d'insertion jeunes pour les employeurs relevant du secteurs marchand.

Les nouveaux moyens proposés prévoient le cofinancement de 270 contrats uniques d'insertion pour un montant prévisionnel à hauteur de 1 439 560€, 289 contrats à durée déterminée d'insertion pour un montant prévisionnel de 1 729 564 € et l'attribution d'une aide complémentaire à hauteur de 2 350 000€.

Suite du résumé pour le multi-délibération

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de Solidarité active et réformant les politiques d'insertion,

VU les articles L.5132-1, L.5132-15-1, L.5121-2, L.5134-19-1 et suivants du Code du travail.

VU le décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2009 instituant un contrat unique d'insertion

VU le décret n° 2014-728 du 27 juin 2014 a porté sur les modalités d'application de la participation financière des Départements à l'aide au poste d'insertion en faveur des structures de l'I.A.E.

VU le décret n° 2014-197 du 21 février 2014 a porté généralisation de l'aide au poste d'insertion et diverses mesures relatives à l'insertion par l'activité économique.

VU l'arrêté du 21 mai 2021 a fixé le montant des aides de l'Etat pour les contrats uniques d'insertion C.U.I.

VU l'arrêté du 26 avril 2021 a fixé les montants des aides financières aux structures de l'insertion par l'activité économique.

VU la circulaire n° DGEFP/MIP/METH/MPP/2021/42 du 12 février 2021 relative au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées du marché du travail (parcours emploi compétences, insertion par l'activité économique, entreprises adaptées, groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification).

VU la délibération du Conseil départemental n°4/01 en date du 17 décembre 2020, approuvant le budget primitif de l'insertion pour l'année 2021.

VU la délibération du Conseil départemental n°7/04 en date du 28 mai 2021, approuvant la deuxième décision modificative 2021 pour le budget général et les budgets annexes

VU la délibération n°4/06 du Conseil Départemental du 5 mars 2021 adoptant la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens.

VU la délibération n°4/... du Conseil Départemental du 23 septembre 2021 adoptant le premier avenant de la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens.

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le projet d'avenant à la convention annuelle d'objectifs et de moyens relative au dispositif seine-et-marnais des contrats aidés et de soutien à l'insertion par l'activité économique pour 2021 à conclure entre l'État et le Département, tel que joint en annexe n° 1 de la présente délibération, et d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer cet avenant au nom du Département.

Article 2 : d'approuver le projet d'avenant à la convention annuelle avec les structures d'insertion par l'activité économique pour 2021, tel que joint en annexe n°2 de la présente délibération, et d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer cet avenant au nom du Département.

Article 3 : D'imputer les crédits nécessaires à l'action :

- sur l'opération : « *Emplois aidés* » de l'action intitulée : « Cofinancement des dispositifs Emploi » sur le budget départemental 2021 pour le cofinancement des C.D.D.I. et des C.U.I.
- sur l'opération "*actions d'insertion par l'activité économique*", de l'action "*actions d'insertion par l'activité économique*" sur le budget départemental 2021 pour l'aide complémentaire.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU
M. Éric BAREILLE
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI
M. Thierry CERRI
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Sophie DELOISY
M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS
M. Michel JOZON
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN qui a donné pouvoir à Mme Daisy LUCZAK
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne